



L'urbanisme favorable à la santé dans les projets de cours d'école

Mercredi 7 février 2024
9h-12h30
Neung-sur-Beuvron

Séminaire organisé par



avec le soutien de



en partenariat avec



OBJECTIFS

Un projet d'aménagement, par les choix qu'il opère, les matériaux qu'il choisit ou les modalités de mise en œuvre exécutées, a forcément un impact sur la santé environnementale ou mentale des futurs usagers de l'espace (re)pensé.

L'urbanisme favorable à la santé invite précisément les concepteurs, les maîtres d'ouvrages et les futurs usagers, à se projeter dans un nouvel espace en y intégrant des données relatives à l'amélioration de la santé. Les sujets sont transversaux et recouvrent des domaines très variés : pollution sonore, atmosphérique, qualité de l'eau, mixité des usages, aménagements inclusifs, biodiversité, etc.

La cour d'école est un véritable laboratoire de la vie en société et des aménagements d'espaces publics de façon générale. Réaménager une cour d'école, c'est nécessairement repenser un petit morceau de ville, avec toutes les problématiques de circulation, d'usage, de matériaux, de végétation ou encore de pollution qui se posent.

L'objectif du séminaire est de pouvoir familiariser les collectivités avec une approche transversale en faveur de la santé, en prenant appui sur un certain nombre d'experts et sur des exemples de projet en cours d'études.

Programme page suivante >>>



L'urbanisme favorable à la santé dans les projets de cours d'école

Mercredi 7 février 2024
9h-12h30
Neung-sur-Beuvron

Séminaire organisé par



avec le soutien de



en partenariat avec



PROGRAMME

9h : accueil des participants à la salle des fêtes de Neung-sur-Beuvron

9h30-10h : introduction

10h-11h15 : table ronde sur la relation entre santé, eau, biodiversité, usages, etc. avec les partenaires : CAUE, CDPNE, ARS, AELB, ARB, Département 41

11h15-12h30 : présentation sur site du projet de réaménagement de la cour d'école en présence du maire et des concepteurs.

Inscriptions en ligne : [je m'inscris](#)

Pour plus d'informations : contact@caue41.fr

En 2023, le CDPNE et le CAUE ont répondu conjointement à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé visant à accompagner des collectivités dans des démarches de réaménagement de cours d'école à travers le prisme de l'urbanisme favorable à la santé (UFS).

Une première démarche avait déjà été entreprise par le CAUE autour de la gestion des eaux pluviales en 2022 en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Par ailleurs, le CDPNE accompagne les collectivités dans le cadre d'un accompagnement « Objectif climat 2030 » centré sur la ressource en eau et le changement climatique, programme soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre Val de Loire.